

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

Dénomination : BBM ET ASSOCIES

n° de gestion : 1977B00538

n° d'identification : 311 903 496

n° de dépôt : A2012/005489

Date du dépôt : 20/06/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 31/12/2011



1024812



**Certifié conforme
à l'original
Signature du représentant légal**

"EXIGO"

**SARL au capital de 2.452.000 €
Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin
38170 SEYSSINET-PARISSET**

479.822.165 RCS GRENOBLE

**TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :**

20 JUIN 2012

Sous le N 5489

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PORTANT DECISION DE LA SAS « BBM & ASSOCIES »
(Séance du 31 décembre 2011)**

L'AN DEUX MILLE ONZE

Le trente-et-un décembre à dix-huit heures

Les associés de la société « EXIGO », société à responsabilité limitée au capital de 2.452.000 Euros divisé en 24.520 parts sociales de 100 Euros chacune, se sont réunis au siège social à SEYSSINET PARISSET (38170), 4 Rue Paul Valérien Perrin, sur convocation de la gérance.

Il résulte de la feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé en entrant en séance, que sont présents ou représentés :

✓ Monsieur Jean-Philippe BRET, propriétaire de	2.452 parts
✓ Monsieur Eric VIEUX-MELCHIOR, propriétaire de	2.452 parts
✓ Monsieur Eric BACCI, propriétaire de	2.452 parts
✓ Monsieur Stéphane BERTOLOTTI, propriétaire de	2.452 parts
✓ Monsieur Laurent COHN, propriétaire de	2.452 parts
✓ Monsieur Vincent BOUVIER, propriétaire de	2.452 parts
✓ Madame Marie MERMILLOD, propriétaire de	2.452 parts
✓ Monsieur Thomas SPALANZANI, propriétaire de	2.452 parts
✓ La SARL « ETV CONSEILS », propriétaire de	2.452 parts
✓ La SARL « EFFILEXA », propriétaire de	2.452 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric VIEUX-MELCHIOR, en sa qualité de cogérant associé.

Le président constate, d'après la feuille de présence que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Joël MAGNIN de ses fonctions de directeur général de la société « BBM & ASSOCIES »,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

1. La feuille de présence de l'assemblée,
2. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
3. Les statuts de la société « BBM & ASSOCIES »

Le Président expose qu'aux termes de l'article 15 des statuts de la société « BBM & ASSOCIES », « Au cours de la vie sociale, le président et les directeurs généraux sont renouvelés, remplacés et nommés par l'assemblée générale ordinaire de la société "EXIGO".

Aucune observation n'étant formulée, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Joël MAGNIN de ses fonctions de directeur général de la société « BBM & ASSOCIES » au 31 décembre 2011 en considération de la cession de son unique action et le remercie vivement de sa collaboration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des toutes formalités.

Le présent procès-verbal sera en outre communiqué à la société «BBM & ASSOCIES » et consigné sur le registre des décisions de cette dernière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par tous les associés.

Eric BACCI

Jean-Philippe BRET

Eric VIEUX-MELCHIOR

Laurent COHN

Stéphane BERTOLOTTI

Marie MERMILLOD

Vincent BOUVIER

Thomas SPALANZANI

P. La SARL "ETV CONSEILS"
Laurent ETIEVENT

P. La SARL « EFFILEXA »
Arielle NOWAK